

IDENTIFIER LES SOURCES DE POLLUTION



Le benzène et le formaldéhyde sont des polluants répandus de l'air intérieur. Certaines campagnes d'évaluation mettent en exergue des teneurs particulièrement élevées pour ces substances.

Dès lors que ces résultats sont consolidés et confirmés, la mise en œuvre d'investigations complémentaires peut permettre d'identifier l'origine de cette pollution intérieure, en vue d'apporter les actions correctives nécessaires.

→ Dépassement de seuils

En cas de dépassement des valeurs d'investigations complémentaires, le préfet du département est informé par l'organisme ayant réalisé les mesures. Les occupants sont aussi informés des résultats, par le propriétaire ou l'exploitant, dans les 30 jours après réception du rapport de résultats.

Ce dernier doit informer le préfet des résultats de l'expertise dans un délai de 15 jours après réception du rapport d'expert.

La surveillance sera renouvelée dans un délai de 2 ans après la réception des résultats de mesure de la précédente campagne.

L'origine d'une recherche de sources

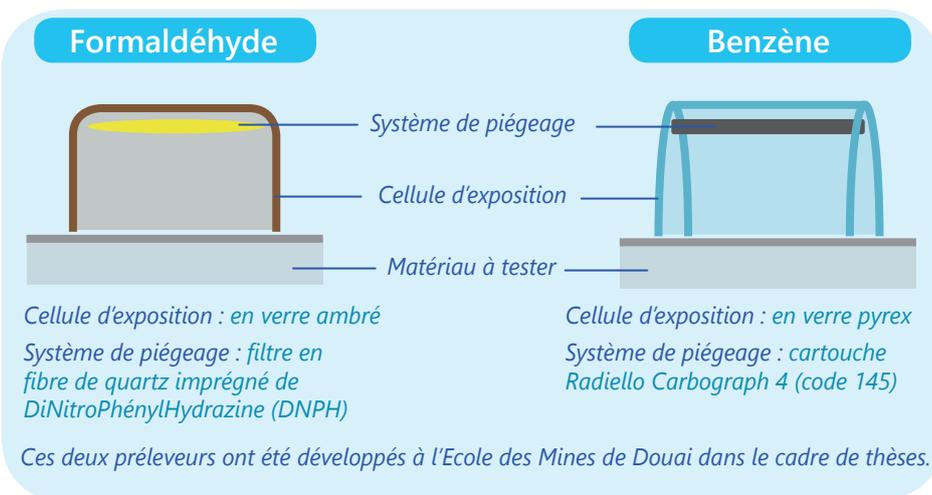
Lors d'une campagne de mesures par tubes passifs, les résultats en formaldéhyde ou en benzène sont systématiquement comparés aux valeurs limites définies dans la réglementation appliquée aux Établissements Recevant du Public (ERP).

- Les résultats sont inférieurs aux valeurs limites : la campagne est terminée.
- Les résultats sont proches ou supérieurs aux valeurs limites : une recherche de sources de pollution est mise en œuvre.

	VALEURS LIMITES
Benzène	10 µg/m ³
Formaldéhyde	100 µg/m ³

Matériel d'échantillonnage

Le matériel utilisé est fonction du polluant recherché.



Ces deux préleveurs fonctionnent sur le même principe. Ils sont simplement disposés directement sur le matériau à tester. Le formaldéhyde ou le benzène émis par ce matériau diffuse dans le préleveur jusqu'au filtre ou la cartouche, où il est piégé.

Chaque prélèvement est non destructif pour les éléments testés.



Les **matériaux** échantillonnés

Dans une pièce, 5 à 15 matériaux sont échantillonnés. En plus de leur caractère potentiellement émissif, leur surface est également prise en compte. En effet, une petite surface de matériau très émissif aura moins d'impact dans une pièce qu'une importante surface de matériau peu émissif. Les prélèvements durent environ 6 heures.

Matériaux testés en priorité

Formaldéhyde

- Murs peints
- Papiers peints
- Dalles de plafond
- Panneaux acoustiques
- Estrades
- Meubles agglomérés
- Tissus (rideaux, matelas, couvertures...)
- Surfaces récentes (moins de 6 mois)

Benzène

- Matériaux poreux (plâtre...)
- Murs peints
- Surfaces récentes (moins de 6 mois)
- Matériaux issus des locaux de stockage (bricolage, combustibles)



À l'issue des prélèvements, les filtres et cartouches sont analysés en laboratoire. Un « taux d'émission » est déterminé pour chaque matériau testé. Les éléments de la pièce, dont les surfaces sont connues, sont classés selon leurs contributions en benzène ou en formaldéhyde.

Les dispositions visant à réduire les niveaux de concentration du polluant incriminé consistent en des actions de remédiation (enlèvement de mobilier, remplacement de certains éléments...) ou actions de sensibilisation sur les comportements (modalités d'aération ou de ventilation de la pièce...).